



## AVIS PUBLIC – DEMANDES DE PROCÉDURE RÉFÉRENDAIRE

### PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-41 ZONE C-02

Cet avis public est donné conformément aux articles 132 et 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**AVIS PUBLIC** est donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le second projet de Règlement 601-41 amendant le Règlement de zonage 601 afin de modifier les limites de la zone C-02.

#### 1. OBJET DU PROJET ET DISPOSITIONS VISÉES

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2024 à la salle communautaire Athanase-David, le conseil municipal a adopté le 23 janvier 2024, le second projet de *Règlement 601-40 modifiant le Règlement de zonage 601 afin de modifier les limites de la zone C-02*.

Ce règlement vise à donner suite à une demande de modification réglementaire reçue de la part du propriétaire du lot 2 991 705, lequel est situé en partie dans la zone C-02 et en partie dans la zone H-05. La modification réglementaire vise à :

- changer légèrement une limite de la zone C-02 pour que le lot 2 991 705 soit entièrement dans la zone C-02 et ;
- corriger la grille des dispositions de cette même zone.

Ce projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de zone visée C-02 et des zones contiguës afin que le Règlement soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités ;

Les dispositions identifiées ci-dessous sont susceptibles de faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées de zone visée C-02 et des zones contiguës :

Article du règlement	Dispositions
1	Modifier le plan de zonage par l'agrandissement de la zone C-02 à même une partie de la zone H-05 afin qu'elle suive les limites du lot 2 991 705.
2	Corriger la grille des spécifications de la zone C-02 par le retrait de la note (a) vis-à-vis l'usage multiple pour la classe d'usage C5 « Hébergement », ainsi que par le retrait de la note (a) dans l'encadré « Notes »

## 2. BUT DE LA DEMANDE

Une demande de participation à un référendum vise à ce qu'une (1) ou plusieurs des dispositions du projet de règlement parmi celles énumérées ci-dessus soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone visée C-02 et des zones contiguës, en faisant l'objet d'un scrutin référendaire.

## 3. TRANSMISSION D'UNE DEMANDE ET CONDITIONS DE VALIDITÉ

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition du projet de règlement qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- Être signée par au moins douze (12) personnes habiles à voter intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).
- Être reçue à la mairie **au plus tard le 6 février 2024**, via l'une des méthodes suivantes :
  - Par courriel : juridique@valdavid.com
  - Par courrier postal ou déposée à la mairie à l'adresse suivante : 2579, rue de l'Église, Val-David, JOT 2N0

## 4. PERSONNES INTÉRESSÉES

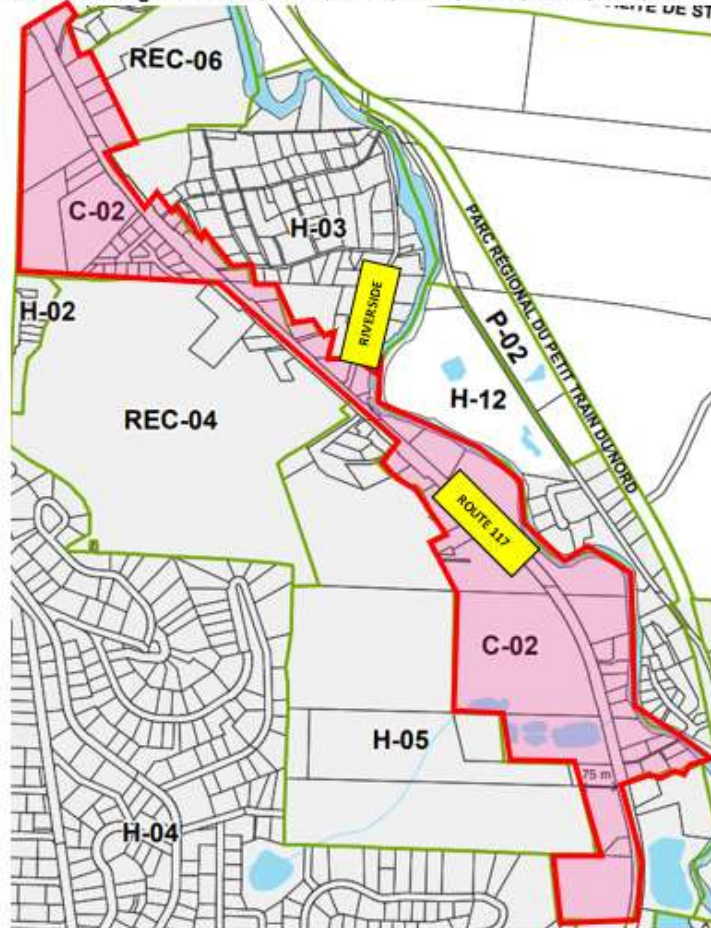
Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de règlement et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus auprès du service juridique, aux coordonnées ci-dessus, aux heures normales de bureau.

## 5. DESCRIPTION DES ZONES D'OU PEUT PROVENIR UNE DEMANDE

Comme mentionné au point 1 des présentes, le projet contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées **de la zone visée C-02**, laquelle est illustrée ci-après, **et des zones contiguës** :

### Zone C-02

Zones contiguës : H-02, H-01, H-03, H-04, H-05, H-12, i-01, REC-04, REC-06



## **6. ABSENCE DE DEMANDE VALIDE**

Les dispositions du projet qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

## **7. CONSULTATION DU PROJET**

Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://www.valdavid.com/publications/> dans la section *Règlements d'urbanisme*. Des copies sont également disponibles à la mairie sur les heures d'ouverture de bureau, au 2579, rue de l'Église à Val-David.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 29 janvier 2024

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint